

COMPOSITION DE JURY DU Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech – D
n°2023 - 498

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
Vu la proposition du directeur de *Polytech Anancy-Chambéry*,

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury du Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech - D

pour la validation de l'année 3 du PeiP - D est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, autre)
Président ➤ Adrien BADEL	PR
Vice-président ➤ Stéphane MARTEAU	MCF
Membres ➤ François LEPLUS ➤ Le chef du département GEII ou son représentant ➤ Le chef du département GMP ou son représentant	PRAG

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de *Polytech Anancy-Chambéry* sur le site universitaire d'Annecy-le-Vieux.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le *directeur* de *Polytech Anancy-Chambéry*, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 06/11/2023



Université Savoie Mont Blanc
Directeur
Adrien BADEL

Adrien BADEL, Directeur de Polytech Anancy-Chambéry
Pour le Président et par délégation

Philippe GALEZ

Ampliation aux membres du jury d'examens